



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 4 octobre 2022

Procès-Verbal N° 575

CARNET NOIR :

**Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,**

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à Jean Marc BOULORD (Secrétaire Général Adjoint et Président de la Commission des Règlements) suite au décès de son petit-fils.

INDEMNITES ARBITRAGE HORS PEREQUATION

Suite à la demande effectuée lors du stage des arbitres du 10 septembre de ne pas faire figurer leur adresse complète sur le reçu, la procédure suivante est mise en place à compter du 1^{er} octobre.

L'arbitre doit percevoir son indemnisation le jour du match.

Si le paiement n'est pas effectué :

L'arbitre informe le district par mail.

Le club devra transmettre au district pour le lundi, jour de réception au plus tard, de la semaine N+1 du jour du match, le chèque de règlement établi à l'ordre de l'arbitre, le district se chargeant de faire suivre le chèque à son bénéficiaire.

Si le lundi à N+1 le chèque n'est pas parvenu au district, ce dernier procédera au règlement de l'arbitre du montant prévu en l'imputant au club ainsi que des frais de dossier de 15€.

RAPPEL IMPORTANT AUX ARBITRES DECISION ASSEMBLEE GENERALE ETE 2021

Le reçu est sur le portail des officiels, c'est celui qui doit être utilisé. Si non remise de ce reçu le club peut refuser le paiement. Ce reçu doit être rempli correctement et lisible, (nom-prénom-commune de résidence-kilomètres-montant à régler).

Concernant l'adresse, vous pouvez ne noter que votre commune de résidence sans précision de l'adresse exacte.

TRESORERIE DISTRICT

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 2 Octobre 2022

2 ROCHERS 2	D5
CLAIX F.	FEMA11D2
GROUP J. CHABONS OYEU	U15D3
PONTCHARRA	U13N3

FORFAIT GENERAL FUTSAL

Amende 90 €

Du 3 octobre 2022

ACADEMIE DES COLLINES	FUTD2
-----------------------	-------

FORFAITGENERAL FOOT A8

Amende 44 €

Du 30 septembre 2022

VALMONTAISE	FEMA8
BREZINS	VETA8NI

NON SAISI DE RESULTAT FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 1er octobre 2022

COTE ST ANDRE 2	U13N2
COTE ST ANDRE 3	U13N3
ENT. FOOT ETANGS	U13N3
COLLINES	U13N3
FF ECHIROLLES	U13N3
MOIRANS 2	U13N2

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 1^{er} et 2 octobre 2022

Se référer au PV 575 de la Commission FMI

CLUBS NON A JOUR DE LEUR TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 19 septembre 2022

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 3 Octobre 2022

527889 QUATRE MONTAGNES FC
554434 ROCHETOIRIN FC

582776 FC AGNIN
681077 FASSON AS

526561 BIZONNES (sous réserve d'encaissement)

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 10 Octobre 2022

527889 QUATRE MONTAGNES FC
554434 ROCHETOIRIN FC

582776 FC AGNIN
681077 FASSON AS

526561 BIZONNES (sous réserve d'encaissement)

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr